

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil communal de Grandson du 10 octobre 2019

Présidence : M. Hervé Cornaz

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 621/19 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2020, ouï le rapport de sa commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 tel qu'annexé au préavis n° 621/19.

Ainsi délibéré en séance du 10 octobre 2019.

Le Président:



Hervé Cornaz



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich